

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 57

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Le jeudi 25 novembre 2021 deux mille vingt et un, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (57) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Gaetan Barreau, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Claude Brel, Aurélie Brunet, Georges Brunetière, Catherine Brin, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Marie David Juchs, Aglaë De Beauregard, Bernard Delage-Damon, Sébastien Dessen, Pierre Devèche, Sylvie Dupin de la Guérviviere, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Jean-Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Lydie Jobard, Hervé Launeau, Thierry Lebrec, Mathieu Leray, Benoit Martin, Jean Louis Martin, Sébastien Mazan, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Tiffany Portemann, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (2), Isabelle Maret, Isabelle Mériaux.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (8)

| Absents | Délégation de vote à |
|--------------------------------------|----------------------|
| Guillaume Benoist | Claire Steinbach |
| Alexandre Brugerolle de Fraissinette | Pierre Deveche |
| Cécile Fleurance, | Philippe Bacle |
| Colette Landreau | Hervé Launeau |
| Quentin Mayet | Philippe Bacle |
| Virginie Neau | Christelle Dupuis |
| Dominique Pohnu | Céline Bonnin |
| Jérôme Zawadzki | Jean Michel Coiffard |

Secrétaire de séance : Claire Steinbach

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| PRÉAMBULE..... | 3 |
| 1. Point Situation Covid-19..... | 3 |
| 2. Présentation de la campagne RADON 2021-2022 organisée à l'échelle des Mauges par le CPIE .. | 5 |
| 3. Vérification du quorum | 7 |
| 4. Désignation du secrétaire de séance | 7 |
| 5. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2021 | 7 |
| DELIBERATIONS | 7 |
| DELIB-2021-170 : Modification de la composition des Conseils consultatifs – St André de la Marche, St Crespin sur Moine et St Macaire en Mauges | 7 |
| DELIB-2021-171 : Modification de la composition des commissions | 9 |
| DELIB-2021-172 : Modification des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremoine..... | 13 |
| DELIB-2021-173 : Modification d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres..... | 14 |
| DELIB-2021-174 : Détermination du nombre des adjoints au maire et indemnités de fonctions.... | 15 |
| DELIB-2021-176 : Election 8ème adjointe au Maire | 16 |
| DELIB-2021-176 : Présentation des rapports d'activités 2020-Mauges communauté | 17 |
| DELIB-2021-177 : Demande de subvention LEADER dans le cadre de la rénovation énergétique du centre social de Saint André..... | 18 |
| DELIB-2021-178 : Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles dépendant de l'académie de Nantes..... | 19 |
| DELIB-2021-179 : Attribution des subventions Coup d pouce jeune 2021 - Complément..... | 21 |
| DELIB-2021-180 : Convention Mauges Communauté – Lotissement Pré aux Sources – Torfou | 22 |
| DELIB-2021-181 : Convention Mauges Communauté – Projet de pôle Santé – St Macaire en Mauges | 23 |
| DELIB-2021-182 : Rétrocession des équipements propres du lotissement « le Champ de Fleurs 2 » à Montfaucon Montigné | 24 |
| DELIB-2021-183 : Convention de passage sur terrain privé - Les Quatre Moulines – Le Longeron.. | 25 |
| DELIB-2021-184 : Convention pour passage de réseaux en domaine privé communal | 26 |
| DELIB-2021-185 : Travaux d'extensions et de dépannages de réseaux souples - Fonds de Concours SIEML..... | 27 |
| DELIB-2021-186 : Travaux d'effacement de réseaux souples- Fonds de Concours SIEML | 28 |
| DELIB-2021-187 : Désaffectation et déclassement en vue d'aliénation du domaine public – St André de la Marche..... | 29 |
| ACTUALITES CULTURE ET PATRIMOINE..... | 30 |
| INFORMATIONS : | 34 |
| 1) Décisions du maire | 34 |
| 2) Déclarations d'intention d'aliéner..... | 39 |
| 3) Concessions en cimetièrè..... | 41 |

Didier Huchon, Maire de Sèvremoine, ouvre la séance à 20h06.

PRÉAMBULE

1. Point Situation Covid-19 Intervention de Didier Huchon :

Point sur la situation COVID (au 23/11)

SÈVREMOINE

Les indicateurs sont en hausse..

| | Taux d'incidence du jour | Taux d'incidence de la veille | Taux d'incidence J-7 | Taux de positivité du jour |
|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------|----------------------------|
| Région PDL | 197,8 | | 155.6 | 5.4 |
| Département 49 | 249,7 | 242 | 173.3 | 6.6 |
| Département 49 + 65 ans | 217 | 229 | 183.1 | 7.4 |
| ALM | 185 | 99 | 126 | 5.6 |
| Cholet agglo | 243 | 240 | 126 | 6.2 |
| Mauges communauté | 289 | 293 | 172 | 7.3 |
| Saumur agglo | 409 | 409 | 237 | 9.1 |

4

Point sur la situation COVID

SÈVREMOINE

Les dernières décisions : Suite aux déclarations d'Olivier Véran.

A compter du 26 novembre

Port du masque de nouveau obligatoire dans tous les bâtiments même avec pass sanitaire et dans les lieux extérieurs à forte concentration de personnes

A compter du 27 novembre

Rappel vaccinal ouvert à toutes les personnes de 18 ans et + dès 5 mois après la dernière injection ou infection

A compter du 29 novembre

Pour l'obtention d'un passe sanitaire sans vaccination, seuls les tests PCR ou antigénique de moins de 24h seront des preuves constitutives

5

Point sur la situation COVID

SÈVREMOINE

Les dernières décisions : Suite aux déclarations d'Olivier Véran.

A compter du 15 décembre

Le pass sanitaire des + 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou infection

A compter du 15 janvier

La règle est étendue à tous les français de+ 18 ans

Pour les écoles primaires

Quand un élève sera positif dans une classe tous les élèves devront se faire tester dans les 24h

6

Point sur la situation COVID

SÈVREMOINE

Vaccination

À partir du 6 décembre

Le centre de vaccination déménage Salle de La Prée au Sporting à Beaupréau / BEAUPRÉAU -EN-MAUGES.

7

Je précise que le centre du Pin a, à ce jour, pratiqué plus de 100 000 injections. Il correspond bien à un besoin de la population locale.

2. Présentation de la campagne RADON 2021-2022 organisée à l'échelle des Mauges par le CPIE

Intervention de Thierry Rousselot :

Cette démarche s'inscrit dans l'axe 9 du PCAET : Améliorer la qualité de l'air



Bilan de la campagne de sensibilisation au risque radon 2020-2021

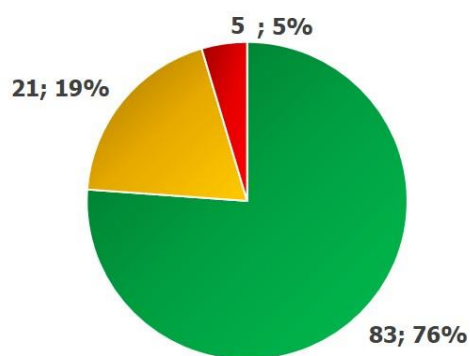
- 2 réunions publiques annulées en raison du contexte sanitaire
- Dosimètres distribués via les « points information radon » situés dans les mairies déléguées et les pharmacies de la commune (18 lieux)

| | Sèvremoine |
|---|------------|
| Dosimètres distribués | 114 |
| Taux de distribution par rapport au prévisionnel (200 estimé) | 57% |
| Dosimètres analysés | 109 |
| Taux de retours | 95% |



Résultats

SÈVREMOINE



A noter : un résultat anormalement élevé => relais par l'ARS et l'ASN pour analyse des causes et accompagnement du ménage

- résultats inférieurs à 300 bq/m3
- résultats entre 300 et 1000 bq/m3
- résultats supérieurs à 1000 bq/m3

26 accompagnements proposés aux ménages :

- 5 accompagnements réalisés par le CPIE pour des mesures correctives simples
- 4 par ALISEE pour un diagnostic approfondi et un plan de travaux

Problématiques observées :

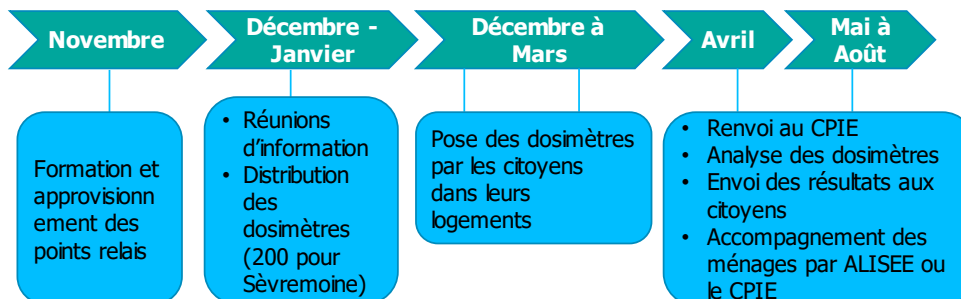
- Problèmes de ventilation (détalonnage et entrées d'air bouchées ou manquantes)... impliquant que le chemin de l'air est obstrué dans le logement
- Sous sol non ventilé
- Entrée d'air cheminée non prise à l'extérieur
- Peu d'aération quotidienne chez la plupart des participants, surtout en période hivernale

Préconisations les plus courantes :

- Augmenter l'aération quotidienne du logement : Etanchéfier les arrivées de réseau
- Entretien et mise en légère surpression de la ventilation

Dosimètres à disposition des ménages au CPIE pour re mesurage post travaux

3 communes concernées : **Montrevault sur Evre, Orée d'Anjou et Sèvremoine**



Renforcement de l'information sur le risque radon et majoration de la sensibilisation sur Sèvremoine

Comment s'informer et retirer un dosimètre ?

=> 2 réunions publiques :

- **Mercredi 1er décembre 2021 à 19h**– espace Renaudin à la Renaudière
- **Mardi 25 janvier 2022 à 20h**– salle de l'Espérance à St Germain sur Moine

=> Des « Points info radon » dans les mairies annexes et les pharmacies du 1^{er} décembre au 31 janvier 2022.

3. Vérification du quorum

- 57 élus présents
- 8 délégations
- 65 votants

4. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, Mme Claire Steinbach, membre du groupe minoritaire, est désignée secrétaire de séance, sans opposition.

5. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2021 est approuvé sans remarque.

DELIBERATIONS

DELIB-2021-170 : Modification de la composition des Conseils consultatifs – St André de la Marche, St Crespin sur Moine et St Macaire en Mauges

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Un conseil communal peut être créé dans une ou plusieurs communes déléguées, sur décision du conseil municipal de la commune nouvelle, à la majorité des deux tiers de ses membres. Ce conseil est présidé par le maire délégué. Le nombre des conseillers communaux est défini par le conseil municipal de la commune nouvelle qui les désigne parmi ses membres.

Lors de sa séance d'installation le 26 mai dernier, par une première délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un conseil de commune déléguée dans les 10 communes déléguées de Sèvremoine.

Suite aux démissions et refus de siéger de Brigitte Fonteneau, Fabrice Bréheret, Véronique Richard, Vincent Maillet, Eva Alletru et Philippe Guicheteau et aux arrivées de Jean Marie Frouin et Aurélie Brunet au sein du Conseil municipal, il convient de mettre à jour la composition de différents conseils consultatifs.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 2113-12,

VU la délibération n° DELIB-2020-050 du 26 mai 2020 portant sur la création des conseils délégués

VU la délibération modifiée n° DELIB-2020-051 du 26 mai 2020 portant sur la désignation des membres des conseils délégués

Intervention de Pierre Devêche :

Ma question ne concerne pas la composition des commissions mais leur fonctionnement. J'aimerais que tu nous expliques comment tu souhaites faire pour que les conseillers minoritaires n'y soient pas considérés comme des simples pièces rapportées en leur donnant la possibilité de travailler pleinement avec les autres membres de la commission.

Réponse de Didier Huchon :

Ça ne rentre effectivement pas dans le point à l'ordre du jour mais je vais répondre quand même assez simplement. Les commissions sont des lieux de travail et d'échanges animés par des adjoints. Je ne crois pas qu'il y ait de différence faite entre les groupes. Chaque élu est un contributeur et participe aux débats. Cela ne veut pas dire qu'on est d'accord sur tout. Je crois même qu'au sein des groupes, on n'est pas d'accord sur tout. C'est important de pouvoir l'exprimer en commission qui est un lieu d'échanges, de travail. Je crois que c'est l'esprit qui règne au sein des commissions de Sèvremoine.

Intervention de Pierre Devêche :

Comment tu expliques qu'à ma demande d'avoir, pour préparer la commission Culture de mardi dernier, les chiffres présentés, j'ai eu un refus de présentation préalable alors que les trois élus délégués les avaient. Il y a donc bien une différence de faite entre les élus de la minorité et ceux de la majorité. Comme dans n'importe quelle organisation pour travailler, on a besoin de documents.

Réponse de Didier Huchon :

La réponse est très simple. Toutes les commissions sont préparées par un comité de suivi qui réunit l'adjoint en charge de la thématique et les conseillers délégués concernés. C'est assez normal que les réunions soient préparées, il me semble. Ce n'est pas une question de majorité ou de minorité. Ces personnes du comité de suivi ont donc des informations pour préparer l'ordre du jour et le contenu de la réunion. Je rappelle que ce n'est pas une obligation de produire les documents en amont de la réunion, ce n'est d'ailleurs pas mis dans le règlement intérieur. Je rappelle également que ces commissions sont des instances de travail mais pas des instances de décision. Les commissions font des propositions, donnent des avis au regard des documents fournis. C'est le Conseil municipal qui prend ensuite la décision. Tous les documents présentés en commission sont publiés sur l'extranet à l'attention de tous les élus. Aucun document n'échappe à la minorité ou à la majorité.

Intervention de Pierre Devêche :

Tu parles de l'après commission, moi je parle de l'avant. Tu ne crois pas que ça serait plus intéressant d'avoir en amont les documents préparatoires pour travailler ensemble plutôt que de faire des cachoteries. J'ai trouvé cela très humiliant qu'on me refuse cette transmission des documents que j'ai demandé la veille et le jour de la réunion. Je trouve cela discriminatoire et scandaleux.

Intervention de Didier Huchon :

Je vous ai expliqué comment on préparait une commission. Il n'y a rien de choquant à ce que 3 ou 4 élus préparent le contenu d'une commission. Je trouve cela même plutôt intéressant qu'il y ait plusieurs personnes. Je le redis et j'insiste sur ce point mais tous les élus ont accès à tous les documents sur l'extranet.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstentions |
|----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 61 | 59 | 0 | 2 |

- **MODIFIE la composition des Conseils des communes déléguées de :**
 - **St André de la Marche : Passage de 6 à 7 membres**
 - **St Crespin sur Moine : Passage de 4 à 3 membres**
 - **St Macaire en Mauges : Maintien à 15 membres**

- **DESIGNE** Mme Aurélie Brunet au Conseil consultatif de la commune déléguée de St André de la Marche.
- **DESIGNE** M. Jean Marie Frouin au Conseil consultatif de la commune déléguée de St Macaire en Mauges.
- **PREND ACTE** que les Conseils communaux de St André de la Marche, St Crespin sur Moine et St Macaire en Mauges seront désormais composés des membres suivants :

| Commune déléguée St André de la Marche | | |
|---|-----------|-----------|
| Mme | BONNIN | Céline |
| Mme | BRUNET | Aurélie |
| Mme | GAILLARD | Geneviève |
| M. | LEBREC | Thierry |
| M. | PENSIVY | Alain |
| Mme | POHU | Dominique |
| M. | ROUSSELOT | Thierry |

| Commune déléguée St Crespin sur Moine | | |
|--|-----------|----------|
| M. | BÂCLE | Philippe |
| Mme | FLEURANCE | Cécile |
| M. | MAYET | Quentin |

| Commune déléguée St Macaire en Mauges | | |
|--|----------------------------|-------------|
| M. | BLANCHARD | Vincent |
| Mme | BOCHEREAU | Dominique |
| M. | BOUQUIER | Cédric |
| M. | BRUGEROLLE DE FRAISSINETTE | Alexandre |
| M. | COIFFARD | Jean-Michel |
| Mme | DE BEAUREGARD | Aglae |
| M. | DESSEIN | Sébastien |
| M. | DEVECHE | Pierre |
| M. | FROUIN | Jean Marie |
| Mme | GOURDON | Chantal |
| M. | GUILLET | Vincent |
| Mme | HAMARD | Christine |
| Mme | MERIAU | Isabelle |
| Mme | SAUDREAU | Marina |
| M. | ZAWADZKI | Jérôme |

DELIB-2021-171 : Modification de la composition des commissions

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions préparent le travail et les délibérations du conseil, sans pouvoir de décision. Leurs séances ne sont pas publiques. Le Conseil municipal fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui siègeront dans telle ou telle commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La loi ne fixe pas de méthode pour la répartition des sièges de chaque commission.

Lors de sa séance du 27 Aout 2020, le Conseil municipal de Sèvremoine a créé 8 commissions permanentes.

En outre, le conseil municipal a décidé de la création de commission extramunicipales composées d'élus municipaux et de conseillers consultatifs.

Suite à la démission de Brigitte Fonteneau et à l'arrivée de Jean Marie Frouin au sein du Conseil municipal, il convient de mettre à jour la composition des commissions et commissions extramunicipales. En parallèle, suite aux démissions de Lydia Sourisseau, Laurence Adrien-Bigeon, Jean-Luc Jarret et Corinne Raballand-Textier et aux différents refus de siéger, le groupe minoritaire a souhaité revoir sa représentation au sein des différentes commissions et commissions extramunicipales.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 2121-22,

VU la délibération modifiée n° DELIB-2020-090 du 27 Août 2020 portant sur la création et la composition des commissions communales,

VU la délibération n° DELIB-2020-088 du 27 Août 2020, portant sur les modalités de nominations des représentants du conseil municipal aux commissions communautaires et aux commissions municipales,

VU la délibération n° DELIB-2021-158 du 28 Octobre 2021 actant la composition des commissions extramunicipales,

VU les propositions du groupe minoritaire,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstentions |
|----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 61 | 58 | 0 | 3 |

- **DESIGNE M. Jean Marie Frouin au sein de la Commission Espace public et Cadre de Vie**
- **PREND ACTE du retrait de Mme Brigitte Fonteneau de la Commission Enfance-Jeunesse**
- **DESIGNE Mme Geneviève Gaillard et M. Claude Brel au sein de la Commission Aménagement Urbanisme et Habitat**
- **PREND ACTE du retrait de Mmes Anne-Marie Avy et Laurence Adrien Bigeon de de la Commission Aménagement Urbanisme et Habitat**
- **DESIGNE M. Georges Brunetière au sein de la Commission Bâtiments**
- **PREND ACTE du retrait de M. Claude Brel de la Commission Bâtiments**
- **DESIGNE Mme Aurélie Brunet au sein de la Commission Economie**
- **PREND ACTE du retrait de Mme Corinne Raballand Textier de la Commission Economie**
- **DESIGNE Mme Tiffany Portemann au sein de la commission Enfance-Jeunesse**
- **PREND ACTE du retrait de Mme Lydia Sourisseau de la Commission Enfance-Jeunesse**
- **DESIGNE Mme Anne Marie Avy au sein de la Commission Santé-Solidarités**

- **PREND ACTE** du retrait de Mme Laurence Adrien Bigeon de la Commission Santé-Solidarités
- **DESIGNE** M. Christian Gaborit au sein de la Commission Sports
- **PREND ACTE** du retrait de M. Jean Luc Jarret de la Commission Sports
- **MET A JOUR** la composition des commissions au regard de ces modifications :

| Commission Aménagement Urbanisme et Habitat | | |
|--|-----------|------------|
| M. | BÂCLE | Philippe |
| M. | BLANCHARD | Vincent |
| M. | BREL | Claude |
| Mme | BRIN | Catherine |
| M. | CESBRON | Richard |
| Mme | GAILLARD | Geneviève |
| M. | GANDON | Stéphane |
| Mme | LANDREAU | Colette |
| M. | MARTIN | Jean Louis |
| M. | ROUSSELOT | Thierry |

| Commission Bâtiments | | |
|-----------------------------|--------------|----------|
| M. | BRUNETIERE | Georges |
| M. | CHOUTEAU | Eric |
| M. | DELAGE-DAMON | Bernard |
| M. | GUILLET | Vincent |
| M. | GUILLOTEAU | Emmanuel |
| M. | LAUNEAU | Hervé |
| M. | PENSIVY | Alain |
| M. | TILLEAU | Jean-Luc |

| Commission Culture-Patrimoine | | |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Mme | BAUBRY | Claire |
| Mme | BONNIN | Céline |
| M. | DEVECHE | Pierre |
| M. | LERAY | Mathieu |
| M. | MAZAN | Sébastien |
| M. | ROUSSELOT | Christian |
| Mme | SAUDREAU | Marina |
| M. | ZAWADZKI | Jérôme |

| Commission Economie | | |
|----------------------------|---------------|-------------|
| M. | BARREAU | Gaëtan |
| Mme | BRUNET | Aurélie |
| M. | COIFFARD | Jean-Michel |
| Mme | DE BEAUREGARD | Aglae |
| M. | DESSEIN | Sebastien |
| M. | FILLAUDEAU | Guillaume |
| Mme | FONTENEAU | Caroline |
| Mme | GAILLARD | Geneviève |
| M. | MARTIN | Benoît |

| Commission Enfance-Jeunesse | | |
|------------------------------------|------------------------|-----------|
| M. | BENOIST | Guillaume |
| M. | BOUTTIER | Cédric |
| Mme | DUPIN DE LA GUERIVIERE | Sylvie |
| Mme | GOURDON | Chantal |
| Mme | GUINEBRETIERE | Marianne |
| Mme | MARET | Isabelle |
| Mme | POHU | Dominique |
| Mme | PORTEMANN | Tiffany |
| Mme | POUPIN | Florence |

| Commission Espace public et Cadre de vie | | |
|---|----------------------------|-----------|
| M. | BRUGEROLLE DE FRAISSINETTE | Alexandre |
| M. | CHIRON | Cyrille |
| M. | CHOUTEAU | André |
| M. | DESSEIN | Sebastien |
| Mme | GUIMBRETIERE | Sabrina |
| M. | MAYET | Quentin |
| M. | NERRIERE | Paul |
| Mme | STEINBACH | Claire |

| Commission Santé-Solidarités | | |
|-------------------------------------|-------------|--------------|
| Mme | AVY | ANNE MARIE |
| Mme | DAVID JUCHS | Marie |
| Mme | DUPUIS | Christelle |
| Mme | FLEURANCE | Cécile |
| Mme | GOSSART | Claudine |
| Mme | GRELAUD | Cécile |
| Mme | HAMARD | Christine |
| M. | LEBREC | Thierry |
| Mme | MERIAU | Isabelle |
| Mme | RENOUL | Marie-Annick |

| Commission Sports | | |
|--------------------------|-----------|-----------|
| M. | BLANCHARD | Vincent |
| Mme | BOCHEREAU | Dominique |
| M. | GABORIT | Christian |
| Mme | JOBARD | Lydie |
| M. | MARTIN | Benoît |
| Mme | MOREAU | Chantal |
| Mme | NEAU | Virginie |
| M. | ROUSSELOT | Thierry |

- **PRECISE** que ces modifications s'appliquent également à la composition des commissions extramunicipales thématiques.

DELIB-2021-172 : Modification des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremoine

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration. Celui-ci est de droit présidé par le maire. Outre son président, le conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- au maximum 8 membres nommés par le maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social. Ils doivent représenter des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, la lutte contre l'exclusion, la politique familiale, les personnes âgées, retraités ou handicapées.

Le nombre de représentants de la commune avait été fixé à 8 par délibération du conseil municipal.

Suite à la démission de Lydia Sourisseau et sur proposition du groupe minoritaire, il convient de mettre à jour les représentants de la commune au Conseil d'administration du CCAS.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU les articles L. 123-4 et suivants et R. 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° DELIB-2020-064 du 26 Mai 2020 fixant à 8 le nombre de représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale,

VU la délibération n° DELIB-2020-069 du 2 Juillet 2020, désignant les représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale,

VU la proposition du groupe minoritaire,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 63 | 63 | 0 | 0 |

- **MAINTIENT** le nombre de représentants au sein du conseil d'administration du CCAS de Sèvremoine à 8 élus de la commune et 8 personnes nommées selon leur compétence.
- **DESIGNE** Mme Aurélie Brunet au Conseil d'Administration du CCAS Sèvremoine comme représentante de la commune
- **PREND ACTE** du retrait de Mme Lydia Sourisseau du Conseil d'Administration du CCAS de Sèvremoine
- **PREND ACTE** de la composition du Conseil d'Administration du CCAS :
 - Claudine Gossart (LL)
 - Marie-Annick Renoul (MM)
 - Thierry Lebrec (SA)
 - Cécile Fleurance (SC)
 - Marie David Juchs (SG)
 - Christine Hamard (SM)
 - Aurélie Brunet (SA)

- **Christelle Dupuis (MM)**

DELIB-2021-173 : Modification d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

La commission d'appel d'offres (CAO) attribue les marchés publics de 214 000 euros pour les marchés de fournitures et services des communes et 5 350 000 euros pour les marchés de travaux. Les marchés publics souscrits par la commune sont soumis au code de la commande publique.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Lors de sa réunion du 27 aout 2020, le Conseil municipal avait donc procédé, selon ces modalités à l'élection de 5 titulaires et 5 suppléants.

Aussi, suite à la démission de Laurence Adrien Bigeon, suppléante de cette commission obligatoire, et sur proposition du groupe minoritaire, il convient de mettre à jour la composition de la commission d'appel d'offres

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L. 1414-2 et L. 1411-5,

VU la délibération n° DELIB-2020-096 du 27 Aout 2020, élisant au scrutin de liste les membres de la commission d'appel d'offres de Sèvremoine,

VU la proposition du groupe minoritaire,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 63 | 63 | 0 | 0 |

- **PREND ACTE** du retrait de Mme Laurence Adrien Bigeon de la Commission d'Appel d'offres
- **DESIGNE** Mme Geneviève Gaillard en tant que suppléante de la Commission d'Appel d'offres
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :
 - **5 titulaires** : Paul Nerrière, Hervé Launeau, Chantal Gourdon, Thierry Rousselot, Bernard Delage-Damon
 - **5 suppléants** : Sabrina Guimbretière, Eric Chouteau, Dominique Pohu, Emmanuel Guilloteau, Geneviève Gaillard.

DELIB-2021-174 : Détermination du nombre des adjoints au maire et indemnités de fonctions

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Aussitôt après l'élection du maire, le conseil municipal, fixe par délibération le nombre des adjoints puis procède à leur élection. Le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de son effectif légal.

La fonction d'adjoint à la commune nouvelle est incompatible avec la fonction d'adjoint de la commune déléguée.

Dans le cas de Sèvremoine, le nombre maximum d'adjoints autorisé par la loi est de 20 (pour 67 élus).

Lors de sa séance d'installation du 26 Mai 2021, le Conseil municipal de Sèvremoine avait fixé à 10 le nombre d'adjoints au Maire et désigné Madame Laurence Adrien-Bigeon comme 10^{ème} Adjointe. Ce nombre a été confirmé par délibération du 27 mai 2021

Le 29 octobre 2021, Madame Brigitte Fonteneau a adressé sa démission de sa fonction d'Adjointe au Maire de Sèvremoine. Cette démission a été acceptée par le préfet de Maine et Loire.

Le Conseil municipal doit donc délibérer afin de maintenir ou non à 10 le nombre d'adjoints au Maire et prendre les mesures consécutives au maintien ou à la réduction du nombre d'adjoints.

A cet effet, l'article L 2123-17 du CGCT dispose que « Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites. ». Toutefois, par exception au principe, les élus municipaux peuvent prétendre au versement d'indemnités de fonctions.

Les indemnités de fonction des élus locaux ne constituent ni un salaire, ni un traitement, ni une rémunération. Visant à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs administrés, elles constituent en fait une contrepartie forfaitaire des contraintes qu'ils supportent du fait de la réduction de l'ensemble de leurs activités professionnelles ou non, qui est la conséquence de leur activité publique. Elles sont de ce fait susceptibles d'être différenciées selon la fonction et les missions confiées à l'élu considéré. Il est en outre précisé, que bien que le cumul de fonctions au sein du conseil municipal soit autorisé, le cumul d'indemnités n'est pas possible.

Les indemnités pour l'exercice des fonctions de maires et adjoints sont une dépense obligatoire qui doit apparaître à ce titre chaque année au budget de la commune. Les indemnités de fonction ne peuvent être versées que si le conseil municipal en a déterminé par délibération à la fois les bénéficiaires et les niveaux.

Les indemnités de fonction des maires, des adjoints sont votées par les conseils municipaux dans la limite de taux maximum fixés par la loi, et appliqué au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Ces taux plafonds sont liés à la population de la commune.

L'article L. 2123-22 du CGCT permet d'appliquer certaines majorations sur les indemnités de fonctions du maire et des adjoints au maire.

Les majorations applicables pour Sèvremoine sont les suivantes :

- commune siège du bureau centralisateur du canton : majoration de 15% du montant de base
- communes qui, au cours de l'un au moins des 3 exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : application des taux liés à la strate de population supérieure (strate de 50 000 à 99 999 habitants pour Sèvremoine).

Le Conseil municipal avait modifié lors de sa séance d'installation du 1^{er} juillet les indemnités et majoration applicables pour la mandature 2020-2026.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2123-20 et suivants,

VU la délibération n° DELIB-2020-038 du 26 Mai 2020 déterminant le nombre d'adjoints au maire de Sèvremoine,

VU la délibération n° DELIB-2020-039 du 26 Mai 2020 portant élection des Adjoints au maire de Sèvremoine,

VU les délibérations n° DELIB-2020-065 et DELIB-2020-066 du 26 Mai 2020 fixant les indemnités majorées des élus municipaux,

VU la délibération n° DELIB-2021-077 du 27 Mai 2021 maintenant à 10 le nombre des Adjoints au maire de Sèvremoine,

VU la délibération n° DELIB-2021-0096 du 1^{er} juillet 2021 modifiant le montant des indemnités majorées des élus municipaux,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 Novembre 2021

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 60 | 49 | 1 | 10 |

- **MAINTIENT à 10 le nombre d'adjoints de la commune de Sèvremoine.**
- **PRECISE que cette nouvelle adjointe occupera le rang de 8^{ème} Adjointe.**
- **MAINTIENT les taux majorés d'indemnités de fonctions des adjoints au maire adoptés par délibération du 1er juillet 2021**

DELIB-2021-176 : Election 8ème adjointe au Maire

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Désormais, la liste des adjoints doit donc être composée alternativement d'un élu de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Le 29 octobre 2021, Madame Brigitte Fonteneau a adressé sa démission de sa fonction d'Adjointe au Maire de Sèvremoine. Cette démission a été acceptée par le préfet de Maine et Loire.

Le Conseil municipal ayant décidé de maintenir à 10 le nombre d'adjoints, il convient de désigner une remplaçante à Madame Brigitte Fonteneau en tant que 8^{ème} Adjointe.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-4 et L. 2122-7-2,

VU la délibération du 25 Novembre 2021 maintenant à 10 le nombre d'Adjoints au maire de Sèvremoine

VU la candidature de Mme Dominique Pohan à la fonction de 8^{ème} Adjointe au Maire de la commune de Sèvremoine

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 Novembre 2021

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| | | | |
|----------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Votants | Suffrages exprimées | Majorité absolue | Dominique Pohu |
| 61 | 49 | 31 | 49 |

- **ELIT Mme Dominique Pohu comme 8^{ème} Adjointe au Maire de la commune de Sèvremoine**
- **PREND ACTE du rang des Adjointes au Maire de la commune de Sèvremoine :**

| | | | |
|--------------------------------|------------|--------------------|--------------------|
| 1er adjoint | M. | Richard | Cesbron |
| 2^e adjointe | Mme | Dominique | Bochereau |
| 3^e adjoint | M. | Jean-Louis | Martin |
| 4^e adjointe | Mme | Florence | Poupin |
| 5^e adjoint | M. | Jean-Michel | Coiffard |
| 6^e adjointe | Mme | Marie | David Juchs |
| 7^e adjoint | M. | Thierry | Rousselot |
| 8^e adjointe | Mme | Dominique | Pohu |
| 9^e adjoint | M. | Emmanuel | Guilloteau |
| 10^e adjointe | Mme | Chantal | Moreau |

DELIB-2021-176 : Présentation des rapports d'activités 2020-Mauges communauté

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adressent chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de leur établissement, Ces rapport doivent faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Ce rapport fait le bilan des actions menées par Mauges Communauté dans le cadre des politiques publiques dans le contexte de la pandémie COVID-19.

En parallèle, pour les services publics industriels et commerciaux, le Maire ou le Président de l'EPCI doit établir chaque année, pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public. Le ou les rapports annuels reçus doivent être présentés au conseil municipal au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances.

Aussi, pour Mauges communauté, cela concerne les services gestions des déchets ménagers et Eau et assainissement.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L. 5211-39 et D. 2224-3,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 Novembre 2021

Intervention de Pierre Deveche :

Quels ont été les critères pour retenir la SAUR plutôt que Veolia ?

Réponse de Didier Huchon :

Ils sont nombreux. Le rapport d'analyse a été rendu public. Il y a la conduite de l'exploitation, les aspects techniques, les tarifs, le coût de l'exploitation du service et un point important, c'est celui du service à l'utilisateur en proximité. C'est une évaluation de performance entre la technique, le coût et le service rendu.

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 de Mauges communauté**
- **PREND ACTE de la présentation du rapport sur la qualité du service 2020 Gestion des déchets ménagers de Mauges Communauté**
- **PREND ACTE de la présentation des rapports sur la qualité du service 2020 Eau et assainissement de Mauges Communauté.**

DELIB-2021-177 : Demande de subvention LEADER dans le cadre de la rénovation énergétique du centre social de Saint André

Rapporteur : Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et aux achats

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, Mauges Communauté a défini comme prioritaire la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments publics et défini un axe d'intervention intitulé « faire des Mauges un territoire exemplaire en matière de transition énergétique et environnementale ». Le programme européen LEADER permet de financer en partie ces actions.

La commune de Sèvremoine, conscient de la nécessité de réduire les consommations d'énergie de ses bâtiments publics, a fait réaliser, en juin-juillet 2018, un audit énergétique du Centre Social de St André-de-la-Marche (commune déléguée). De plus, compte tenu de la vétusté de ce bâtiment comprenant 359 m², une étude diagnostique a été effectuée.

La délibération n° 2019-067 a été votée le 25 avril 2019 approuvant le projet global pour un montant de 574 891.10 € HT comprenant 220 000 € HT de travaux de rénovation énergétique.

Le coût total de la rénovation du Centre Social de St André-de-la-Marche est désormais évalué à 560 503.51 € HT, dont 185 937.67 € HT correspondant à la partie « rénovation énergétique » (pour une économie d'énergie de près de 50 %).

Le Syndicat Intercommunal des Energies de Maine-et-Loire (SIEML) intervient également financièrement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et du développement des énergies renouvelables pour un montant de 45 282.00 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2331-2 12°,

VU la délibération n° 2019-067 actant le projet global d'un montant de 574 503.51 € HT dont 220 000 € HT de travaux de rénovation énergétique et autorisant M. le Maire à solliciter les aides financières correspondantes,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 Novembre 2021 ;

CONSIDERANT la diminution du coût total de la rénovation énergétique du centre social de Saint André,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 61 | 59 | 1 | 1 |

- **APPROUVE le projet et le plan de financement des travaux de rénovation énergétique du Centre Social de St André-de-la-Marche d'un montant de 185 937.67 € HT :**

| DEPENSES | | RESSOURCES | | |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|--------------|
| Poste de dépenses | Montant en euros H.T. | Nature des concours financiers | Montant en euros H.T. | % |
| Isolation | 44 408.25 € | SIEML | 45 282.00 € | 22,90 % |
| Remplacement menuiseries | 42 271.10 € | Union européenne : LEADER | 100 000.00 € | 53.78 % |
| Ventilation | 35 396.33 € | Autofinancement communal | 40 655.67 € | 21.87 % |
| Chauffage | 36 229.95 € | | | |
| Electricité | 21 209.59 € | | | |
| Plafonds suspendus | 6 422.45 € | | | |
| TOTAL | 185 937.67 € | | 185 937.67 € | 100 % |

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et aux achats, à solliciter l'aide financière d'un montant de 100 000 € HT au titre du programme LEADER (territoire vertueux : transition énergétique)**
- **ENGAGE la commune de SÈVREMOINE à prendre en charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et aux achats, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.**

DELIB-2021-178 : Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles dépendant de l'académie de Nantes

Rapporteur : Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et aux achats

EXPOSE DES MOTIFS

L'académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé depuis quelques années le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles. Celui-ci dénommé e-primo a pris de l'ampleur et toute sa place, depuis la crise sanitaire. En effet, e-primo constitue un espace privilégié pour assurer la continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien, si nécessaire, entre l'école et les familles.

L'ENT e-primo conduit l'élève à développer les compétences numériques inscrites dans les programmes et constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre du parcours d'apprentissage. Il s'agit d'un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et en tout lieu depuis n'importe quel terminal relié

à internet. Aujourd'hui 62 % des élèves de l'enseignement primaire public de l'académie bénéficient d'e-primo.

L'accès à cet outil s'appuie sur un partenariat collectivités locales et rectorat par le biais d'une adhésion à un groupement de commandes. Un nouveau déploiement est proposé et ce marché s'étendra alors sur la période 2022-2026 ouvrant donc la possibilité pour la commune de Sèvremoine d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le rectorat de Nantes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera aux opérations suivantes :

- Rédiger le dossier de consultation des entreprises (DCE),
- Publier le marché,
- Rédiger le rapport d'analyse des offres,
- Signer et notifier le marché au candidat retenu,
- Transmettre à chaque collectivité adhérente les documents nécessaires à l'exécution du marché.

Le marché public issu de ce groupement de commandes portera sur la fourniture et la mise en place d'un ENT en solution libre et en mode locatif (dit SaaS), mais il intégrera également son maintien en condition de fonctionnement. Sa durée sera de 48 mois, à compter du 19 juillet 2022.

La commune de Sèvremoine financera la fourniture de comptes d'accès à l'ENT pour les élèves de ses écoles publiques et de ses utilisateurs et s'acquittera de ses factures transmises directement par le titulaire du marché.

Le rectorat quant à lui, assure le pilotage du projet et prend à sa charge la formation des enseignants.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L.2122-21 ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 autorisant la constitution des groupements de commande ;

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 Novembre 2021 ;

CONSIDERANT la proposition de l'académie de Nantes de constituer un groupement de commandes en vue de passer un marché public pour mettre à disposition des écoles publiques de Sèvremoine une solution unique d'environnement numérique de travail,

CONSIDERANT la convention constitutive de ce groupement de commandes, formalisant son périmètre, sa durée, sa nature, ses modalités de coordination et de fonctionnement général ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstentions |
|----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 64 | 64 | 0 | 0 |

- **ADHERE au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles publiques de Sèvremoine, le rectorat de Nantes étant désigné coordonnateur de ce groupement,**
- **APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et Achats, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, les pièces annexes se rapportant à cette délibération, et les avenants à la convention constitutive.**

DELIB-2021-179 : Attribution des subventions Coup d’pouce jeune 2021 - Complément
Rapporteurs : Mme Dominique Bochereau, Déléguée aux sports – M. Sébastien Mazan, Délégué à la culture

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa réunion du 27 Mai 2021, le Conseil municipal a approuvé le dispositif Coup d’pouce Jeune qui visait à la mise en place d’une aide de 20 € (ou du montant de l’adhésion si elle est inférieure à 20 euros) par jeune de 0 à 25 ans, résidant au sein de la commune Sèvremoine et adhérent à une association sportive ou culturelle dont le siège social est situé sur le territoire de Sèvremoine pour l’année scolaire 2021-2022.

Pour rappel l’objectif de cet accompagnement est :

- D’inciter les jeunes de moins de 26 ans à reprendre une activité sportive et/ou culturelle suite aux baisses d’activités constatées depuis le début de la pandémie.
- D’aider les associations à reprendre leurs activités.
- De s’appliquer à tous sans condition de revenus.
- De venir en déduction de la cotisation perçue par l’association.

Les associations du territoire ont donc été sollicitées afin de fournir la liste de leurs adhérents concernés.

Depuis le Conseil municipal du 28 octobre 2021, des associations ont inscrit de nouveaux adhérents.

Aussi, il convient d’acter les subventions complémentaires aux associations ayant déclaré à la commune le nombre de leurs adhérents de moins de 26 ans et résidant sur le territoire de Sèvremoine.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l’article L2121-29,

VU la délibération n°2021-082 du 27 mai 2021 portant sur l’aide à l’adhésion associative spéciale COVID Saison 2021/2022

VU la délibération n°2021-163 du 28 octobre 2021 attribuant les subventions 2021 aux associations dans le cadre du dispositif Coup d’pouce Jeune

VU l’avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021

VU le tableau récapitulatif des demandes, arrêté au 17 novembre,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstentions |
|----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 63 | 63 | 0 | 0 |

- **APPROUVE** l’attribution de subventions complémentaires Coup d’pouce jeune aux 6 associations sportives nommées dans le tableau joint, pour un montant total de 3320 euros

| COMMUNE DELEGUEE | ASSOCIATIONS | NOMBRE DE BENEFICIAIRES | TOTAL PAR COMMUNE DELEGUEE | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| St Germain sur Moine | FC Val de Moine | 4 | 4 | 80 |
| St Macaire en Mauges | Sports Loisirs Macairois | 82 | 162 | 1640 |

| | | | | |
|----------------------|---------------------|------------|-----|-------------|
| St Macaire en Mauges | Danses Macairoises | 51 | 162 | 1020 |
| St Macaire en Mauges | Entente des Mauges | 23 | 162 | 460 |
| St Macaire en Mauges | Judo club Macairois | 4 | 162 | 80 |
| St Macaire en Mauges | Basket St Macaire | 2 | 162 | 40 |
| Total | 6 | 166 | | 3320 |

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire Coup d pouce jeune d'un montant de 80 euros à l'associations culturelle Théâtre et Co de la commune déléguée de Torfou.

DELIB-2021-180 : Convention Mauges Communauté – Lotissement Pré aux Sources – Torfou

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et du Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement « Le Pré aux Sources » à Torfou, les réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable doivent être créés. La signature d'une convention entre Sèvremoine et Mauges Communauté est nécessaire afin de fixer les modalités d'intervention de chaque partie. Trois options sont possibles :

- **Option 1** : Mauges Communauté assure la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des travaux
- **Option 2** : Mauges Communauté assure la maîtrise d'œuvre et les travaux pour 1 ou 2 réseaux
- **Option 3** : Sèvremoine assure la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des travaux. Dans ce cas, Mauges Communauté assure un visa sur les réseaux à créer en qu'assistant maitre d'ouvrage

Afin de maîtriser les délais et coûts d'intervention des réseaux à créer pour le lotissement « Le Pré aux Sources », il est proposé de retenir l'option 3. Le montant de la prestation d'intervention de Mauges Communauté s'élève à 1 200 € HT.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi « MOP »

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Espace Public et Cadre de Vie en date du 08/11/2021

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les modalités de participation à la réalisation de travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales avec Mauges Communauté dans le cadre de la réalisation du lotissement du Pré aux Sources,

CONSIDERANT la nécessité de maîtriser les délais et coûts d'intervention des réseaux à créer pour le projet de lotissement du Pré aux Sources,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstentions |
|----------------|-------------|---------------|--------------------|
| 64 | 61 | 0 | 3 |

- **ASSURE** la maîtrise d’ouvrage des travaux nécessaires à la réalisation des réseaux d’assainissement et d’adduction en eau potable pour la viabilisation du Lotissement Pré aux Sources de Torfou
- **CONFIE** une mission d’assistance à la maîtrise d’ouvrage à Mauges communauté pour la réalisation de ces travaux
- **PREND** en charge les frais de 1 200 € liés la mission d’assistance à la maîtrise d’ouvrage à Mauges communauté,
- **APPROUVE** la convention d’assistance à la maîtrise d’ouvrage pour la réalisation des réseaux d’assainissement et d’adduction en eau potable pour la viabilisation du Lotissement Pré aux Sources de Torfou.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l’Espace public et au cadre de vie, à signer cette convention.

DELIB-2021-181 : Convention Mauges Communauté – Projet de pôle Santé – St Macaire en Mauges

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l’Espace Public et du Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la viabilisation du Projet de Pôle Santé à St Macaire en Mauges, les réseaux d’assainissement et d’adduction en eau potable doivent être créés. La signature d’une convention entre Sèvremoine et Mauges Communauté est nécessaire afin de fixer les modalités d’intervention de chaque partie. 3 options d’intervention sont possibles :

- **Option 1** : Mauges Communauté assure la maîtrise d’œuvre et l’ensemble des travaux
- **Option 2** : Mauges Communauté assure la maîtrise d’œuvre et les travaux pour 1 ou 2 réseaux
- **Option 3** : Sèvremoine assure la maîtrise d’œuvre et l’ensemble des travaux. Dans ce cas, Mauges Communauté assure un visa sur les réseaux à créer en qu’assistant maître d’ouvrage

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l’article L2121-29,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi « MOP »

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l’avis de la Commission Espace Public et Cadre de Vie en 8 novembre 2021,

VU l’avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les modalités de participation à la réalisation de travaux d’eau potable, d’eaux usées et d’eaux pluviales avec Mauges Communauté dans le cadre de la réalisation du pôle Santé de St Macaire en Mauges.

CONSIDERANT la nécessité de maîtriser les délais et coûts d’intervention des réseaux à créer pour le Projet de Pôle Santé,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 63 | 63 | 0 | 0 |

- **ASSURE** la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à la réalisation des réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable pour la viabilisation du futur pôle santé de St Macaire en Mauges
- **CONFIE** une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à Mauges communauté pour la réalisation de ces travaux
- **PREND** en charge les frais de 1 200 € liés la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à Mauges communauté
- **APPROUVE** la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable pour la viabilisation du futur pôle santé de St Macaire en mauges.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace public et au cadre de vie, à signer cette convention.

DELIB-2021-182 : Rétrocession des équipements propres du lotissement « Le Champ de Fleurs 2 » à Montfaucon Montigné

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le lotissement privé « Le Champ de Fleurs 2 » a été achevé en décembre 2014 (aménageur SAS Golfimmo). Dans l'attente de la rétrocession des équipements et espaces communs validée sur le principe en 2011 par le SIVM, une Association Syndicale a été créée. Son président demande aujourd'hui la rétrocession des équipements et espaces communs.

Ces espaces correspondent aux rues des Orchidées, des Bleuets, des Myosotis, des Marguerites actuellement cadastrées 210 B1261, B1262, B1457 et B1516 représentant une superficie de 9 028 m².

La rétrocession porte sur les équipements suivants : voirie, réseaux eaux usées, eaux pluviales, éclairage public, espaces verts.

La rétrocession serait faite à l'Euro Symbolique, les frais de notaire étant la charge de l'Association Syndicale.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'avis favorable formulé par le service Eau et Assainissement de Mauges Communauté,

VU l'avis de la Commission Espace Public et Cadre de Vie en 8 novembre 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021,

CONSIDERANT qu'après étude des différents documents transmis par l'association syndicale et la réception sur site du chantier terminé,

Christelle Dupuis n'ayant participé ni aux débats, ni au vote,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 60 | 59 | 0 | 1 |

- **ACCEPTE la rétrocession des parcelles cadastrées 210 B1261, B1262, B1457 et B1516 sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné,**
- **PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'association syndicale,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie, à signer l'acte notarié**

DELIB-2021-183 : Convention de passage sur terrain privé - Les Quatre Moulines – Le Longeron

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), inclus dans le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), est établi par les départements, conformément à l'article L.361-1 du code de l'environnement. C'est un outil juridique qui vise à protéger les chemins ruraux et à valoriser les itinéraires de promenade et de randonnée.

Le P.D.I.P.R. est consigné dans un document administratif et technique directement consultable à l'Hôtel du Département.

La Commune ayant, accepté l'inscription des sentiers au PDIPR, il y a lieu d'organiser l'entretien et le balisage de ces chemins sur la commune.

Au Longeron, le sentier de randonnée n°2 « Les Bords de Sèvre » longe une voie départementale au lieu-dit Les Quatre Moulines. Dans le cadre d'un projet de réalisation de sa clôture, M. Ligny Olivier, le propriétaire de la parcelle longeant le chemin de randonnée a accepté de ménager sur son terrain un passage de 1 m à 1,50 m pour permettre aux randonneurs de cheminer en toute sécurité en contre-bas de la route départementale.

En contrepartie Sèvremoine participe financièrement à la fourniture d'une clôture de panneaux rigides sur une longueur de 70 ml dans la limite de 1 200 € TTC. Le propriétaire s'engage à faire les travaux de pose en lien avec celle-ci.

La convention a pour but de déterminer les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien du chemin de randonnée passant sur la propriété ci-après désignée, ainsi que la détermination des responsabilités.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L 2213-4,

VU le Code du Sport et notamment l'article L.311-1,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L.361-1

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 130-5,

VU l'avis de la Commission Espace Public et Cadre de Vie en date du 8 Novembre 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021,

VU le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 62 | 60 | 1 | 1 |

- **APPROUVE la convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien du chemin de randonnée situé au lieu-dit Les Quatre Moulines, commune déléguée du Longeron, et passant sur la propriété de M. Ligny Olivier,**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie à signer cette convention.**

DELIB-2021-184 : Convention pour passage de réseaux en domaine privé communal
Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété privée de la commune.

A cet effet, une convention de passage de réseau sous domaine privé communal est nécessaire.

Ainsi, ENEDIS propose une convention pour l'extension du réseau haute tension à St Germain sur Moine.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le projet de convention ci annexé,

VU l'avis favorable de la commission Espace Public et Cadre de Vie du 8 Novembre 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 Novembre 2021,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 59 | 58 | 0 | 1 |

- **VALIDE le principe de passage du réseau sur le domaine privé communal**
- **AUTORISE M. Le Maire ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et du Cadre de Vie à signer la convention suivante :**

| Commune | Objet | Section | Numéro | Servitude | Lieu-dit |
|------------|-------------------------------------|---------|--------------|----------------------|-------------------------|
| St Germain | Réorganisation du réseau électrique | E | 1380 et 1504 | Tréfonds 373 ml env. | Rue du Chemin des Dames |

- **PRECISE que cette convention sera inscrite au registre des Hypothèques, les frais d'enregistrement restant à la charge d'ENEDIS.**

DELIB-2021-185 : Travaux d'extensions et de dépannages de réseaux souples - Fonds de Concours SIEML

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'extension de réseaux d'éclairage public et d'électricité basse tension. Sur ce type de prestation, le SIEML prend en charge 25% des dépenses pour l'éclairage et 0% pour la basse tension. Aussi, les opérations d'extension de réseau proposées sont estimées à 20 999.76 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 17 458.82 €.

En parallèle, le SIEML doit assurer également pour Sèvremoine des réparations sur le patrimoine d'éclairage public. Sur ce type de prestation, le SIEML prend en charge 25% des dépenses. Aussi, les opérations de dépannage de l'éclairage public sont estimées à 21 079.82 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 15 809.96 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis favorable de la commission Espace Public et Cadre de Vie du 8 Novembre 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 Novembre 2021,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 61 | 53 | 7 | 1 |

- **APPROUVE le montant global des prestations du SIEML et le montant pris en charge par Sèvremoine réparti de la manière suivante :**

| COLLECTIVITE | BUDGET | NATURE DE L'OPERATION | Montant travaux | Taux Fdc demandé | Montant du Fdc demandé |
|-----------------------|---------------|---|------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| TORFOU | EXTENSION | Déplacement câble EP pour extension salle | 2 206,81 € | 75% | 1 655,11 € |
| ST CRESPIEN SUR MOINE | EXTENSION | Rue des Moulins (Propriété GUERRIN) | 3 028,00 € | 100% | 3 028,00 € |
| LA RENAUDIÈRE | EXTENSION | Déplacement candélabre (construction cantine) | 3 072,44 € | 75% | 2 304,33 € |
| ST MACAIRE EN MAUGES | EXTENSION | Rue des Coquelicots (remplacement mâts) | 8 884,51 € | 75% | 6 663,38 € |
| MONTFAUCON MONTIGNE | EXTENSION | Projet HUBERT - LECOINDRE | 3 808,00 € | 100% | 3 808,00 € |

| COLLECTIVITE | BUDGET | NATURE DE L'OPERATION | Montant travaux | Taux Fdc demandé | Montant du Fdc demandé |
|----------------------|---------------|---|------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| LE LONGERON | DEPANNAGE | Remplacement coffret (suite à accident rue Eugène Bonnet) | 794,80 € | 75% | 596,10 € |
| ST MACAIRE EN MAUGES | DEPANNAGE | Réparation pt 1353-1346 (rue de Mondement) | 2 168,49 € | 75% | 1 626,37 € |
| SEVREMOINE | DEPANNAGE | Dépannage annuel 2021 | 18 116,53 € | 75% | 13 587,49 € |

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie, à signer ces documents.**

DELIB-2021-186 : Travaux d'effacement de réseaux souples- Fonds de Concours SIEML
Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'effacement de réseaux.

Sur ce type de prestation, la part prise en charge par le SIEML peut varier de 0% à 80% suivant qu'il s'agisse de réseaux de télécommunication, basse tension ou d'éclairage public.

Aussi, les opérations d'effacement de réseaux proposées sont estimées à 573 024.26 €, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 225 828.15 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis favorable de la commission Espace Public et Cadre de Vie du 8 Novembre 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 Novembre 2021,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 62 | 53 | 7 | 2 |

- **APPROUVE le montant global des prestations du SIEML et le montant pris en charge par Sèvremoine réparti de la manière suivante :**

| OPERATION | COLLECTIVITE | BUDGET | NATURE DE L'OPERATION | Montant travaux | Taux Fdc demandé | Montant du Fdc demandé |
|------------------|---------------------|-----------------|---|------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| 301-19-30-01 | TORFOU | EFFACEMENT 2022 | Rue des 3 Provinces et Pasteur - BT | 159 038,00 € | 20% | 31 807,60 € |
| 301-19-30-02 | TORFOU | EFFACEMENT 2022 | Rue des 3 Provinces et Pasteur - EP | 50 800,00 € | 20% | 10 160,00 € |
| 301-19-30-03 | TORFOU | EFFACEMENT 2022 | Rue des 3 Provinces et Pasteur - GC | 55 200,00 € | 100% | 55 200,00 € |
| 301-19-30-04 | TORFOU | EFFACEMENT 2022 | Rue des 3 Provinces et Pasteur - Contrôle | 123,63 € | 20% | 24,73 € |
| 301-20-29-01 | TORFOU | EFFACEMENT 2022 | Renforcement BT P20 Bel Air - BT | 116 075,00 € | 0% | 0,00 € |
| 301-20-29-02 | TORFOU | EFFACEMENT 2022 | Renforcement BT P20 Bel Air - EP | 54 900,00 € | 50% | 27 450,00 € |
| 301-20-29-03 | TORFOU | EFFACEMENT 2022 | Renforcement BT P20 Bel Air - GC | 62 100,00 € | 100% | 62 100,00 € |
| 301-20-29-04 | TORFOU | EFFACEMENT 2022 | Renforcement BT P20 Bel Air - Contrôle | 123,63 € | 50% | 61,82 € |
| 301-21-33-01 | LE LONGERON | EFFACEMENT 2022 | Rue de la Chapelle - BT | 43 550,00 € | 40% | 17 420,00 € |
| 301-21-33-02 | LE LONGERON | EFFACEMENT 2022 | Rue de la Chapelle - EP | 15 700,00 € | 40% | 6 280,00 € |
| 301-21-33-03 | LE LONGERON | EFFACEMENT 2022 | Rue de la Chapelle - GC | 15 264,00 € | 100% | 15 264,00 € |

| | | | | | | |
|--------------|-------------|-----------------|-------------------------------|----------|-----|---------|
| 301-21-33-04 | LE LONGERON | EFFACEMENT 2022 | Rue de la Chapelle - Contrôle | 150,00 € | 40% | 60,00 € |
|--------------|-------------|-----------------|-------------------------------|----------|-----|---------|

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou M. Paul Nèrrière, Dèlèguè à l'Espacè Public et au Cadre de Vie, à signer ces documents, et notamment les conventions triparties d'enfouissement des réseaux concernés.**

DELIB-2021-187 : Désaffectation et déclassement en vue d'aliénation du domaine public – St André de la Marche

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Un terrain d'environ 2 m² situé place de l'Aire du Four à St André de la Marche, à proximité immédiate de la mairie déléguée, appartenant au domaine public a été identifié comme un délaissé.

Il est proposé de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement en vue de l'aliénation de ce terrain.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 8 novembre 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 18 novembre 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de désaffecter et de déclasser ce terrain en vue d'un projet de cession,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 61 | 61 | 0 | 0 |

- **CONSTATE la désaffectation d'un terrain appartenant au domaine public et situé place de l'Aire du Four à St André de la Marche,**
- **PRONONCE le déclassement de ce terrain.**

ACTUALITES CULTURE ET PATRIMOINE

Intervention de Claire Baubry :

Bilan Journées européennes du patrimoine 2021

SÈVREMOINE

- 450 visiteurs environ sur les différents sites avec de fortes disparités : de 6 visiteurs à l'église de St Macaire à 150 visiteurs au Musée des Métiers de la Chaussure
- À noter que la manifestation « Berliner » organisée par l'association L'Obstinée a accueilli 1 000 visiteurs environ.
- Une fréquentation globalement moindre qu'en 2019 (année de référence avant Covid). Les explications potentielles sont diverses :
 - Pass sanitaire en vigueur
 - Une évolution possible des pratiques culturelles à la suite de la crise sanitaire
 - Une concurrence qui tend à augmenter : nombreuses propositions alentours, fête de la St Maurice...
 - Une communication tardive et peu abondante (5 000 dépliant distribués par ÔsezMauges pour l'ensemble des communes de Mauges Communauté)

109

Bilan Journées européennes du patrimoine 2021

SÈVREMOINE

- Des propositions qui mériteraient d'être reformulées ou renouvelées.
- Une bonne participation des structures sollicitées pour la création d'œuvres plastiques (dessin, photo...) représentant des sites patrimoniaux du territoire.



À SÈVREMOINE... UN PATRIMOINE POUR TOUS !
Le patrimoine de Sèvremoine (villages de rivières, ne peut s'éloigner des cours d'eau, des églises, des manoirs, des autres remarquables, des musées, des œuvres d'art contemporains, d'anciens bâtiments industriels ou encore des mines d'antan) Bien que ces sites soient uniques, il existe de multiples possibilités de les représenter. Pour ces Journées Européennes du Patrimoine, nous vous proposons de découvrir ces richesses sévremois à travers les yeux de nos habitants !

Grande braderie de livres

SÈVREMOINE

L'association des bénévoles des bibliothèques organise une vente des documents désherbés

De nombreux livres, cds et journaux de 0,50 à 2 euros !

À 15h, rencontre avec les écrivains locaux Jean-Michel Coiffard, Frédéric Grimaud, Damien Pineau et Alain Dixneuf.

Le dimanche 28 novembre de 10h à 17h
Salle Boris Vian, Le Longeron

111

Exposition Regards 2021

SÈVREMOINE

L'exposition Regards revient pour une nouvelle édition!

Du samedi 11 au jeudi 16 décembre
Centre du Prieuré, St Macaire en Mauges

- Regards est une exposition d'arts plastiques réunissant des œuvres d'artistes peintres et sculpteurs professionnels et amateurs .
- Chaque édition met à l'honneur un artiste. En 2021, l'artiste invité sera Lionel Moyet, sculpteur.



112

Intervention de Christian Rousselot :

Exposition Regards 2021

SÈVREMOINE

- 82 participants exposeront 163 œuvres.
- Déroulé prévisionnel :
 - Jeudi 9 décembre : intervention de Lionel Moyet, artiste invité, auprès des CM2 des écoles J. Wresinski et V. Hugo / préparation et mise en place technique des salles / réception des œuvres
 - Vendredi 10 décembre : installation des œuvres des participants et de l'artiste invité
 - Samedi 11 décembre : ouverture et vernissage de l'exposition, réunion des jurys pour choix des lauréats des différents prix, démonstration de l'artiste invité, remise des prix (dans chaque catégorie + prix de la ville)
 - Jeudi 16 décembre : remise du prix du public et clôture de l'édition 2021

113

Intervention de Christian Rousselot :

Animations et lectures de Noël dans les bibliothèques

SÈVREMOINE



[Des p'tit brico et heures du conte](#)

Du 8 au 23 décembre dans les bibliothèques de Montfaucon, Montigné, Roussay, St André, St Macaire, Le Longeron et St Germain sur Moine

114

Intervention de Céline Bonnin :

Spectacle Scènes de Pays

SÈVREMOINE

Ensemble Amarillis et Maîtrise des Pays de la Loire, musique baroque

Amarillis et la Maîtrise ont choisi de célébrer la joie et la jubilation en compagnie de deux illustres maîtres vénitiens de l'époque baroque : Antonio Caldara et Antonio Vivaldi. Dans ce programme varié, ils alternent les voix de la flûte sopranino, du hautbois, de la trompette, des cordes, des voix d'enfants et de jeunes filles afin que ce concert soit une explosion d'allégresse et d'exaltation !

Un spectacle Scènes de Pays

**Le dimanche 5 décembre à 16h30
Église St Jacques, Montfaucon -Montigné**



115

INFORMATIONS :

1) Décisions du maire

N°DEC-2021-133-SG / Convention d'occupation de terrain communal en jardins familiaux à Torfou

Le 18 novembre 2021

Une convention d'occupation de terrain communal pour jardinage a été signée avec M. LE BECHENEC Patrick, domicilié 2 rue de la Vendée, Torfou, 49660 SÈVREMOINE pour la parcelle AB 175, d'une surface de 205 m2 sur la commune déléguée de Torfou. La convention a été conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de sa signature par le maire dans la limite de deux reconductions. L'occupation à titre gratuit et les impôts et taxe sont à la charge du bailleur

N°DEC-2021-145-ACP / Marché de service d'hébergement et de maintenance des logiciels pour la médiathèque de Saint Macaire en Mauges

Le 22 octobre 2021

Le marché de service d'hébergement et de maintenance des logiciels pour la médiathèque de Saint Macaire en Mauges, a été attribué à la société AFI, sise 35 rue de la Maison Rouge – 77185 LOGNES, dans les conditions suivantes :

- Montant de 7 120.77 € HT/par an, soit 8 544.92 € TTC/ par an,
- Marché d'une durée d'1 an, renouvelable sur reconduction expresse,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-148-SG / Bail professionnel de santé - Charles ROBIN - St Crespin sur Moine - Avenant n°1

Le 2 novembre 2021

Un avenant n°1 au contrat de bail professionnel, a été signé avec M. Charles Robin, ostéopathe, portant sur l'occupation du cabinet de consultation n°2 et des espaces communs du cabinet médical, sis 40 ter rue Louis Prosper Lofficial, Montfaucon-Montigné, 49230 Sèvremoine, selon les conditions de la délibération DELIB-2020-141 du 10 décembre 2020, et ce à compter du 31 Mai 2021 inclus. La gratuité de 6 mois de loyer aux professionnels de santé qui s'installent sur la commune ne pouvant s'appliquer qu'aux professionnels de santé conventionnés dans le cadre du parcours de soins coordonnés, tel que le définit le Code de la Santé Publique Aussi, les modifications portent uniquement sur l'article 8 du bail professionnel susvisés en fixant à compter du 15 octobre 2021 un tarif à 218.80 € HT par mois auquel il convient d'ajouter la TVA au taux légal en vigueur.

N°DEC-2021-151 AJCP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St André de la Marche – lot 14 – avenant 2 – TCS

Le 28 octobre 2021

Un avenant n° 2 au lot n° 14 " Electricité courant fort courant faible ", du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet la modification de la fixation de la baie informatique et de l'alimentation de la sonorisation ; a été signé avec la Sté T.C.S., aux conditions financières suivantes :

| Montant initial du marché 20 048 14 | Montant de l'avenant n°1 | Montant de l'avenant n°2 | Nouveau montant du marché | Variation sur le montant du lot | Variation cumulée sur le montant total de l'opération |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|---|
| 35 427,24 € HT | 735.11 € HT | 351,46 € HT | 36 513,81 € HT | 3,07 % | 0,46 % |

N°DEC-2021-152-AG / Marché de prestations topographiques et géomètres – Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau – dernière reconduction

Le 22 octobre 2021

Le marché de prestations topographiques et géomètres experts pour l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti sur le territoire de la commune, peut être reconduit avec le cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau, pour une dernière période d'un an, du 12 décembre 2021 au 11 décembre 2022.

N°DEC-2021-153-ACP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St

André de la Marche – lot 8 – avenant 1 – SARL HERVOUET

Le 22 octobre 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 8 "Plafonds suspendus" du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet la fourniture et la pose d'une retombée pvc dans l'entrée sanitaire, les WC et le couloir de circulation, a été signé avec la Sté Hervouet, aux conditions financières suivantes :

| Montant initial du marché 20 048 08 | Montant de l'avenant n°1 | Nouveau montant du marché | Variation sur le montant du lot | Variation cumulée sur le montant total de l'opération |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|---|
| 6 170,70 € HT | 251,75 € HT | 6 422,45 € HT | + 4,08 % | + 0,39 % |

N°DEC-2021-154-SG / Convention d'occupation précaire - Mise à disposition de l'ancienne école privée de St Crespin

Le 16 novembre 2021

Une convention d'occupation précaire du domaine privé communal, visant au stockage et à l'installation d'une crèche de Noël, a été signée avec Madame Brigitte LAUNAY, pour l'utilisation d'une surface de 60m² environ (salle et balcon), sur le terrain situé 8 rue de la Roche, St Crespin sur Moine, 49230 Sèvremoine, d'une surface de d'environ 1233 m² (parcelles C1182 & C1183), relevant du domaine privé communal. La convention définit les conditions d'occupation. Il est précisé les éléments suivants :

- La mise à disposition est conclue pour une durée de 4 mois à compter du 15 Octobre 2021. Elle ne pourra être renouvelée
- La mise à disposition est consentie à titre gratuit par la commune à l'occupant précaire, toutes charges comprises (y compris l'eau, l'électricité, le gaz...).

N°DEC-2021-155-AJCP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St André de la Marche – lot 1 – avenant 1 – Bouchet

Le 28 octobre 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 1 " Aménagements extérieurs", du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet la modification des fondations et du plot béton brise soleil, avec reprise des enrobés ; a été signé avec la Sté Bouchet, aux conditions financières suivantes :

| Montant initial du marché 20 048 04 | Montant de l'avenant n°1 | Nouveau montant du marché | Variation sur le montant du lot | Variation cumulée sur le montant total de l'opération |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|---|
| 19 169,45 € HT | 5 004,00 € HT | 24 173,45 € HT | 26,10 % | 0,56 % |

N°DEC-2021-156-AJCP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St André de la Marche – lot 9 – avenant 1 – MALEINGE

Le 28 octobre 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 9 " Revêtements de sols – carrelage - faïences ", du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet la suppression d'un ragréage et son remplacement par une couche d'accroche sur carrelage existant ; a été signé avec la Sté Bouchet, aux conditions financières suivantes :

| Montant initial du marché 20 048 04 | Montant de l'avenant n°1 | Nouveau montant du marché | Variation sur le montant du lot | Variation cumulée sur le montant total de l'opération |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|---|
| 39 505,58 € HT | -865,97 € HT | 38 640,01 € HT | -2,19 % | 0,39 % |

N°DEC-2021-157-SG / Dépôt permis d'aménager - Saint Germain sur Moine -

Division - Angle rue des Mauges Allée des Lys

Le 18 novembre 2021

Un permis d'aménager pour la division de la parcelle cadastrée 285 C 71, située à l'angle de la rue des Mauges et de l'allée des Lys, sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine, et incluse dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Montfaucon-Montigné figurant dans le Plan Local d'Urbanisme, a été déposé.

N°DEC-2021-158- SG / Dépôt d'une déclaration préalable - Abattage arbres - Montfaucon Montigné

Le 10 novembre 2021

Une déclaration préalable a été déposée pour l'abattage des peupliers situés sur la parcelle 210 B 0364 au Pré poireux sur la commune déléguée de Montfaucon Montigné.

N°DEC-2021-159-ACP / Reconduction du marché de fourniture et livraison d'appareils d'impression avec maintenance associée pour les besoins de SEVREMOINE – SHARP

Le 30 octobre 2021

Le marché de fourniture et livraison de 5 appareils d'impression (photocopieurs) avec maintenance associée pour les besoins des services de Sèvremoine (Val de Moine, hôtel de ville, mairies annexes de St Crespin, Montfaucon-Montigné site de Montfaucon, St Macaire), peut être reconduit avec la société SHARP, pour une période d'un an, du 30 janvier 2022 au 29 janvier 2023.

N°DEC-2021-160-AJCP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St André de la Marche – lot 11 – avenant 1 – Boissinot

Le 2 novembre 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 11 " Chauffage ventilation", du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet la suppression d'équipements (urinoir et sèche-mains) ; a été signé avec la Sté Boissinot, aux conditions financières suivantes :

| Montant initial du marché 20 048 04 | Montant de l'avenant n°1 | Nouveau montant du marché | Variation sur le montant du lot | Variation cumulée sur le montant total de l'opération |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|---|
| 70 400,00 € HT | 506,03 € HT | 69 893,97 € HT | -0,72 % | 0,56 % |

N°DEC-2021-161- SG / Contrat de bail à usage professionnel – Dr Jean Marc Humbert – St Crespin sur Moine – avenant n°1

Le 10 novembre 2021

Un avenant n°1 au contrat de bail professionnel, a été signé avec le docteur Jean Marc Humbert, médecin généraliste, portant sur le local situé à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Crespin-sur-Moine, sis 3 rue du Fief d'Ares - St Crespin-sur-Moine - 49230 SEVREMOINE, selon les conditions de la délibération DELIB-2020-141 du 10 décembre 2020, et ce à compter du 18 Octobre 2021.

Les modifications portent uniquement sur les articles 1 et 8 du bail professionnel susvisés et concernent :

- Le temps d'occupation possible passe de 100% à 10% du temps d'occupation possible ;
- La superficie retenue pour le calcul du montant du loyer est donc fixée à 6.51 m².
- Le loyer chargé mensuel est donc de 60,07 € HT par mois auquel il convient d'ajouter la TVA au taux légal

N°DEC-2021-162-ACP / Marché de fourniture et livraison de livres, de documents sonores et audiovisuels – Lots 1, 2, 4 et 5.

Le 5 novembre 2021

Un avenant n° 1 a été signé avec « LE YETI », sis 81 place Travot, 49300 Cholet, ayant pour objet la modification de la structure juridique du titulaire du marché suite à un rachat de fonds de commerce.

N°DEC-2021-163-ACP / Marché de maintenance curative pour 18 ordinateurs

portables – écoles publiques de Sèvremoine - AJYP

Le 9 novembre 2021

Le marché de services portant sur la maintenance curative des 18 ordinateurs portables des écoles publiques de Sèvremoine, a été attribué à la société AJYP, 2 rue Antoine Lavoisier, St André de la Marche, 49450 SEVREMOINE, dans les conditions suivantes :

- Montant de 1 800 € HT/par an, soit 100 € HT par ordinateur portable par an,
- Marché d'une durée de 4 ans, non renouvelable,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-164-ACP / Marché de location et d'entretien de la machine à affranchir pour les bureaux de Val de Moine à Saint Germain sur Moine

Le 9 novembre 2021

Le marché de location et d'entretien de la machine à affranchir pour les bureaux de Val de Moine à Saint Germain sur Moine, a été attribué à la société Pitney Bowes, sise 9 rue Paul Lafargue – CS 20012 – 93456 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex, dans les conditions suivantes :

- Montant de 454.05 € HT/par an, soit 544.86 € TTC/ par an,
- Marché d'une durée de 5 ans,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-165-ACP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St André de la Marche – lot 3 – avenant 1 – SCMC

Le 9 novembre 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 3 "Charpente bois et métallique", du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet la modification de brise soleil et de plafond bois initialement prévu au marché, a été signé avec la Sté SCMC, aux conditions financières suivantes :

| Montant initial du marché 20 048 03 | Montant de l'avenant n°1 | Nouveau montant du marché | Variation sur le montant du lot | Variation cumulée sur le montant total de l'opération |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|---|
| 35 845.17 € HT | - 3 034.12 € HT | 32 811,05 € HT | - 8,46 % | - 0,13 % |

N°DEC-2021-166-ACP / Marché de service d'écopâturage des espaces verts de l'étang de Saint André de la Marche

Le 10 novembre 2021

Le marché de service d'écopâturage des espaces verts de l'étang de Saint André de la Marche, a été attribué à EI LAUNAY Carl, sise La Mauraire – St André de la Marche – 49450 SEVREMOINE, dans les conditions suivantes :

- Montant de 1 656.00 € HT/par an,
- Marché d'une durée d'1 an renouvelable 1 fois,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé

N°DEC-2021-168-ACP / Marché de travaux de démolition de l'ancienne gendarmerie et ses logements de fonction de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné

Le 10 novembre 2021

Le marché de travaux de démolition de l'ancienne gendarmerie et ses logements de fonction de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, a été attribué à l'entreprise suivante pour les 2 lots :

| N° marché | Attributaires | Montant du marché en € HT |
|-----------|---|-------------------------------------|
| 21 086 01 | EBM - rue des Landes – 49110 Montrevault sur Evre | 94 000,00 |
| 21 086 02 | EBM - rue des Landes – 49110 Montrevault sur Evre | 86 000,00 (Offres de base + PSE) |

N°DEC-2021-169-ACP / Marché de location de batterie pour la NISSAN e-NV 200

immatriculée EG-544 BE – Diac Location

Le 10 novembre 2021

Le marché de service de location de batterie destinée au véhicule de NISSAN e-NV 200 immatriculée EG-544 BE, a été attribué à la Sté Diac Location, sise 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy Le Grand Cedex, dans les conditions suivantes :

- Montant de 87.60 € TTC/mois
- Marché d'une durée de 36 mois,
- Réalisation de 10 000 kms annuels
- Le paiement échelonné est autorisé.

N°DEC-2021-170-ACP / Marché de service de nettoyage de la vitrerie et des locaux – bâtiments des communes déléguées de Montfaucon-Montigné, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine et Tillières – Sté Racaud Nettoyage

Le 16 novembre 2021

Le marché de service de nettoyage de la vitrerie et des locaux des bâtiments des communes déléguées de Montfaucon-Montigné, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine et Tillières a été attribué à la Sté Racaud Nettoyage, sise 2 bis rue de la Versenne, 85130 St Aubin des Ormeaux, dans les conditions suivantes :

- Intervention 1 fois par an,
- Type d'intervention : nettoyage de la vitrerie, shampooinage de moquettes et tapis et dépoussiérage des luminaires,
- Montant de 11 485,01 € HT/par an,
- Marché d'une durée de 3 ans, non renouvelable,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-172-ACP / Marché de mission de conseiller Cit'ergie dans le cadre d'une démarche mutualisée – groupement Nepsen

Le 16 novembre 2021

Le marché de mission de conseiller Cit'ergie pour la commune de Sèvremoine a été attribué au groupement composé du cabinet Nepsen (mandataire), sis 23 quai de Paludate, 33800 Bordeaux, du cabinet Projets et Territoires (co-traitant), sis 18 rue Gouillard, 44100 Nantes, du cabinet Intermezzo (co-traitant), sis 1 rue Stendhal, 75020 Paris et du cabinet Carbone Consulting (co-traitant), sis 309 chemin de St Pierre le Potier, 53000 Laval, pour le montant de 28 756,43 € HT (tranches ferme et optionnelle : labellisation). Il portera le n° de marché 21 088. Les paiements échelonnés sont autorisés.

N°DEC-2021-173-ACP / Marché de concertation pour le lotissement de l'Epinais – commune déléguée de St André de la Marche – avenant 1.

Le 16 novembre 2021

Un avenant n° 1 a été signé avec le groupement constitué des cabinets Chauveau et associés, A2 architectes et l'Atelier des Aménités, ayant pour objet la modification d'adresse de siège social et de n° de siret du co-traitant Atelier des Aménités : nouveau siège social 4 rue de Toscane à Angers (49000) et nouveau n° de siret 504 010 331 00040.

2) Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

| N°DECISION | Commune déléguée | N° voirie | Rue | Section | N° parcelles | Date décision |
|------------|------------------|-----------|-----------------------|---------|--------------------------------------|---------------|
| 2021227 | ST MACAIRE | 25 | Anjou (rue d') | AD | 13 | 19/10/21 |
| 2021228 | ST MACAIRE | 3 | Laennec (allée René) | AH | 206 | 19/10/21 |
| 2021229 | LA RENAUDIÈRE | 1 | Air (rue de Bel) | AC | 16 | 20/10/21 |
| 2021230 | ST CRESPIN | 11 | Mauges (rue des) | C | 3177 | 20/10/21 |
| 2021231 | ST GERMAIN | | Lazare (rue Saint) | E | 1317 | 20/10/21 |
| 2021232 | ROUSSAY | | Bourg | A | 784, 831 et 832 | 20/10/21 |
| 2021233 | ST CRESPIN | 2 | Bretagne (rue de) | C | 1164p | 20/10/21 |
| 2021234 | TILLIERES | 67 | Neuf (rue du Pont) | A | 2157, 2478 | 21/10/21 |
| 2021235 | ST GERMAIN | 14 | Logis (rue du Grand) | E | 888p | 21/10/21 |
| 2021236 | ST GERMAIN | 12 | Logis (rue du Grand) | E | 888p | 21/10/21 |
| 2021237 | TILLIERES | 11 | Neuf (rue du Pont) | A | 1590, 1591, 2063, 2065 | 21/10/21 |
| 2021238 | ST CRESPIN | 40 ter | Anjou (rue d') | A | 4045, 4047 | 18/10/21 |
| 2021239 | ST MACAIRE | 14 | Industrie (rue de l') | AI | 163, 170, 171, 173, 175, 266, 267 | 25/10/21 |
| 2021240 | ST MACAIRE | | Ferry (allée Jules) | WD | 235 | 25/10/21 |
| 2021241 | MONTFAUCON | | Tail (route du) | C | 966, 1301 | 29/10/21 |
| 2021242 | TORFOU | 7 | Viaduc (rue du) | D | 1172 | 9/11/21 |
| 2021243 | ST MACAIRE | 14 | novembre (bd du 11) | AE | 404 | 10/11/21 |

| | | | | | | |
|------------|-------------|-------------------------|---------------------------|----|-----------------|----------|
| 2021244 | ST CRESPIN | 19 | Ecluseaux (rue des) | C | 475, 2384, 3006 | 10/11/21 |
| IA 2021187 | ST MACAIRE | 16 | Bouvreuils (rue des) | WO | 362 | 22/10/21 |
| IA 2021188 | LE LONGERON | | Anjou (rue d') | AK | 502 | 29/10/21 |
| IA 2021189 | ST MACAIRE | 5 | Papin (rue Denis) | AI | 207, 209 | 22/10/21 |
| IA 2021190 | ST ANDRE | 19 | Libération (rue de la) | AA | 83 | 22/10/21 |
| IA 2021191 | ST MACAIRE | 38A | commerce (rue du) | AB | 33 | 26/10/21 |
| IA 2021192 | ST ANDRE | 25 | Arc (rue Jeanne d') | AC | 51p | 26/10/21 |
| IA 2021193 | ST MACAIRE | 10 | Gutenberg (rue Johannes) | C | 1933 | 29/10/21 |
| IA 2021194 | ST ANDRE | 2 - 4 - 6 et 8 | Futaie (allée de la) | A | 3083 | 29/10/21 |
| IA 2021195 | ST MACAIRE | 11 | Louis (rue St) | AD | 40 | 9/11/21 |
| IA 2021196 | ST GERMAIN | 3 | Bretagne (rue de) | E | 1258 | 9/11/21 |
| IA 2021197 | ST MACAIRE | 30 | Bretagne (rue de) | AA | 126 | 12/11/21 |
| IA 2021198 | ST GERMAIN | | Métairie (La Grande) | ZE | 118 | 12/11/21 |
| IA 2021199 | ST GERMAIN | | Métairie (La Grande) | ZE | 118 | 12/11/21 |
| IA 2021200 | ST MACAIRE | 53 | Poirier (rue du) | AA | 451 | 12/11/21 |
| IA 2021201 | ST ANDRE | | Arc (rue Jeanne d') | AC | 739p | 12/11/21 |

3) Concessions en cimetière

| Date de la décision | Accord du Maire délégué | Numéro | Demandeur | Sépulture de | Durée | Début | Nature | Prix |
|---------------------|-------------------------|----------|-------------------------------|--------------|--------|------------|----------------|----------|
| 12-oct-21 | Le Longeron | 2021-018 | Mme Gaborieau Marie Françoise | Famille | 30 ans | 01-nov-21 | Renouvellement | 100 € |
| 12-oct-21 | Le Longeron | 2021-019 | M. Chacun Michel | Famille | 30 ans | 08-nov-21 | Renouvellement | 100 € |
| 15-oct-21 | Montfaucon-Montigné | 2021-012 | Mme Garnier Annie | Famille | 30 ans | 06-oct-14 | Renouvellement | 80 € |
| 10-sept-21 | Roussay | 2021-006 | M. Grimaud Franck | Famille | 30 ans | 24-juin-21 | Achat | 76 € |
| 12-oct-21 | Roussay | 2021-008 | Mme Rousselot Claudie | Famille | 50 ans | 16-avr-21 | Renouvellement | 120 € |
| 19-oct-21 | Torfou | 2021-007 | M. Puau Philippe | Famille | 15 ans | 17-août-21 | Renouvellement | 80 € |
| 19-oct-21 | Torfou | 2021-009 | Mme Retailleau Marie Thérèse | Famille | 15 ans | 02-sept-21 | Renouvellement | 40 euros |

Le Maire, Didier Huchon,

